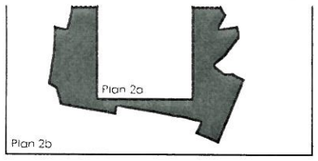

Elaboration du plan local d'urbanisme

2b PLAN DE ZONAGE.

Zone rurale.

Echelle : 1/5000 ème.

UB	Zone urbaine d'extension récente à dominante d'habitat .
UC	Zone d'activités artisanales et industrielles.
UL	Zone affectée aux activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.
UF	Zone affectée au domaine ferroviaire.
UH	Zone partiellement desservie où quelques possibilités de constructions sont admises.
Zones AU *(à urbaniser)*	
1AUb	Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat.
1AUc	Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à dominante d'activités artisanale et commerciales.
2AUb	Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'habitat.
2AUc	Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'activité à dominante artisanale.
Zone A *(agricole)*	
A	Zone réservée à l'exploitation du sol.
Zones N *(naturelles)*	
N	Zone naturelle et forestière à protéger.
NG	Zone destinée à l'accueil d'équipements publics liés aux réseaux
NL	Zone admettant quelques aménagements sportifs, de loisirs et de plein air.
NP	Zone naturelle de protection stricte.

- Fuseau TGV à l'étude (arrêté Préfectoral du 14.09.2000)
- Plantations à réaliser.
- Voie bruyante.
- Zone de bruit.
- Marge de recul.
- Accès automobile interdit.

A l'intérieur de ce cadre seul le plan 2a zone urbaine fait foi.